

Faouzi Mahfoudh

Commerce de Marbre et Remploi dans les Monuments de L'Ifriqiya Médiévale

Résumé

Cet article se propose d'examiner la question du emploi des matériaux de constructions en Ifriqiya médiévale. Les chroniques historiques ainsi que les textes géographiques ont souvent mis l'accent sur l'importance et l'ampleur du commerce du marbre et des matériaux prélevés sur les sites antiques. Un examen attentif des textes juridiques nous a montré que la question a été très tôt posée par les juristes qui ont essayé d'encadrer une pratique qui semble à la fois courante et lucrative. Sur le plan archéologique, l'objet réemployé devrait être analysé avec la plus grande attention, et le chercheur doit éviter les conclusions hâtives qui pourront l'induire en erreur. C'est le cas des inscriptions trouvées dans le Mihrab de la grande Mosquée de Kairouan ou de la Mosquée al-Kasr de Tunis.

Keywords : Fiqh; marbre; réemploi; réhabilitation; commerce; monument; Ifriqiya.

Der Artikel untersucht das Phänomen der Wiederverwendung antiker Baumaterialien im mittelalterlichen Ifriqiya. Die historischen Chroniken und geographischen Texte heben oft die Bedeutung und den Umfang des Handels mit Marmor und anderen Materialien hervor, die den antiken Stätten entnommen wurden. Eine aufmerksame Untersuchung juristischer Texte lässt erkennen, dass sich die Rechtsgelehrten schon sehr früh mit der Frage beschäftigt haben, wie die geläufige und lukrative Praxis reguliert werden könnte. In archäologischer Hinsicht ist jedes wiederverwendete Objekt genau zu analysieren, um voreilige und irreführende Schlussfolgerungen zu vermeiden. Das wird anhand der Inschriften demonstriert, die im Mihrab der Großen Moschee von Kairouan bzw. in der al-Kasr-Moschee in Tunis gefunden worden sind.

Keywords: Islamisches Recht; Marmor; Wiederverwendung; Instandsetzung; Handel; Baudenkmal; Ifriqiya.

The present article propounds an examination of the question of re-use of building materials in medieval Ifriqiya. In fact, historical chronicles and geographical writings have often

laid special emphasis on the importance and extent of the marble trade and the traffic of materials that were pulled out of ancient sites. Our attentive examination of legal texts has shown that the legal consultants that were trying to bind a practice that seems to be as current as it is profitable asked this question very early. From the archaeological point of view, any re-used object should be analyzed with the utmost attention, and the researcher should try to avoid hasty conclusions that could be misleading. This is precisely the case of the inscriptions that were found in the Mihrab of the Great Mosque of Kairouan or the Ksar Mosque [Mosquée al-Kasr] of Tunis.

Keywords: Islamic law; marble; re-use; restoration; trade; monument; Ifriqiya.

1 L'Ifriqiya une carrière du marbre antique

Dans un passage peu connu, Maqqarī (986–1041/1577–1632), l'auteur du célèbre ouvrage *Nafḥ aṭ-ṭīb*, rapporte ce qui suit :

Ibn Ḥayyān [377–469/987–1076] a dit, an-Nāṣir [276–350/889–961] avait commencé la construction d'az-Zahrā' le premier jour du mois de *muḥarram* de l'an 325/[936–937]. La longueur de la cité du côté Est-Ouest est de 2700 coudées, sa superficie est de 990 000 coudées. Ceci a été rapporté et il suscite la suspicion. Ibn Ḥayyān a dit qu'il (an-Nāṣir) rétribuait chaque pièce de marbre, grande ou petit, dix dinars en plus de ce qu'il avait offert pour l'extraction, le déplacement et le transport. Il importa le marbre blanc d'al-Mariya, le veiné de Raya, le rose et le vert d'Ifriqiya (Ifriqiya) : de Carthage (Qartājanna) et de Sfax (Ṣifāqīs). Quant à la vasque sculptée, elle fut rapportée du Shām (Syrie), mais l'on dit aussi qu'il la fit venir de Constantinople ...¹

Quelques pages plus loin, la même source revient sur le sujet et note :

1 Al-Maqqarī 1968, I, 526. L'auteur du *Bayān*, Ibn 'Idhārī (13e/14e s.), donne une version assez divergente de celle de al-Maqqarī, mais qui la rejoint sur le fond; elle nous apprend que : « Les constructions d'az-Zahrā' ont commencé au début de l'an 325/[936], on y utilisa quotidiennement 6000 pierres en plus des dalles de soubassements. Il fit venir le marbre de Carthage d' Ifriqiya et de Tunis (Tūnis). Les maîtres qui l'ont importé sont : 'Abdullah

b. Yūnis, Ḥassan al-Qurtubī et 'Alī b. Ja'far l'Alexandrin. Il leur donna pour chaque pièce en marbre 3 dinars et pour chaque colonne 8 dinars sidjilmasiens. Il y avait en tout 4313 colonnes, celles importées d'Ifriqiya sont au nombre de 1013, l'Empereur de Byzance lui offrit 140 pilastres; le reste est d'origine andalouse... », Ibn Idhārī al-Marrākusi 1951, 231.

Qu'il (an-Nāṣir) fit venir le marbre de Carthage, d'Ifriqiya et de Tunis. Il chargea de l'importation 'Abdullah b. Yūnis (chef des maîtres constructeurs), Ḥassan et 'Alī fils de Ja'far l'Alexandrin (al-Iskandarānī). An-Nāṣir leur donna pour les petites pièces 3 dinars et pour les colonnes 8 dinars sidjilmassiens. L'on rapporte que le nombre de colonnes importées d'Ifriqiya est de 1013, celui venant du pays Franc est de 19. Le roi de Byzance lui en offrit en plus 140. Le reste a été pris sur le site de Tarragona (Tarrakūna) ou en d'autres endroits. Le marbre veiné provenait de Raya, le blanc de partout, alors que le rose et le vert d'Ifriqiya et notamment de l'Eglise de Sfax.²

Ces deux passages, très importants, sont empruntés au célèbre auteur cordouan Ibn Ḥayyān; ils se rapportent à la fondation de la ville d'az-Zahrā' (al-Zahra) qui a eu lieu sous le règne du calife an-Nāṣir en 324/936. A cette époque le conflit entre l'Ifriqiya fatimide et les Omeyyades d'Espagne avait atteint son apogée et les deux Etats s'affrontaient directement ou par des tribus interposées. Nonobstant, le commerce entre les deux rives continuait en dépit des relations politiques tendues.

La construction de Madīnat az-Zahrā' est une œuvre majeure du jeune calife an-Nāṣir ('Abd-al-Raḥmān III); le projet gigantesque de 110 ha a nécessité un effort immense perceptible au niveau des masses énormes de matériaux de construction utilisés, les pièces les plus rares et les plus luxueuses ont été les plus recherchées. Or, l'Andalous ne pouvait offrir les quantités exigées, et il a fallu les chercher ailleurs, en organisant pour ce fait un grand commerce. Notre texte met l'accent sur deux origines différentes :

- La première est la péninsule Ibérique. Le marbre fut extrait des carrières de Tarragone (le texte utilise le terme arabe *muqāṭi'* [quarry]), mais aussi prélevé dans les villes d'Almeria et de Raya. Almeria donna le marbre blanc alors que Raya, la voisine, offrit le veiné (*mujazza'*).
- La seconde est globalement méditerranéenne; nos auteurs citent plusieurs endroits : le Bilād ash-Shām ('la grande Syrie'), notamment al-Quds (Jerusalem), Constantinople, le pays Franc et l'Ifriqiya. Cette dernière fut la plus sollicitée et donna au projet 1013 colonnes³ alors que les Francs ne fournirent que 19 pilastres et Byzance 140.

Le commerce semble avoir été assez bien structuré. Le calife comptait sur des intermédiaires qui étaient à la fois d'excellents maçons et d'habiles commerçants. Ainsi l'importateur de Constantinople n'était autre qu'Ahmad le philosophe (vraisemblablement

2 Al-Maqqarī 1968, I, 568–569.

3 A titre de comparaison, al-Bakrī (m. 487/1094) nous dit qu'il y avait dans la Grande Mosquée de Kai-

rouan (Qairūwān) 414 colonnes. Cf. al-Bakrī 1911, 23.

le père d'Ibn Ḥazm?) dit aussi Aḥmad le Grec (al-Yunānī) qui profita des services d'un évêque nommé Rabī^c al-Asqaf. Alors que la transaction ifriqiyenne avait été confiée à trois grands maîtres qui sont 'Abdullah b. Yūnis, Ḥassan et 'Alī fils de Ja'far l'Alexandrin.⁴ Ces personnages ne nous sont pas connus, mais ce sont vraisemblablement des personnages qualifiés ayant une excellente connaissance de l'art de bâtir et du marbre, ils étaient chargés de faire le tri afin de garantir l'harmonie du projet et vérifier l'état des pièces achetées.

Les cours sont aussi réglementés et obéissent à un tarif officiel. Or, sur ce point les récits sont assez divergents. Dans un premier passage Maqqarī indique que la colonne coûtait 10 dinars, auxquels le calife ajouta les frais d'extraction (*qaṭ^c*), du transport terrestre (*naql*) et du transfert maritime (*ḥaml*). Mais dans un second passage, il nous dit que la petite pièce ne valait que 3 dinars, alors que la grande avait été achetée à 8 dinars sidjilmassien.⁵ La différence entre les 10 dinars du premier texte et les 8 du second s'expliquerait par la valeur très appréciée de la monnaie frappée à Sidjilmasa (Sijilmāsa) à cette époque.⁶

Le prix payé pour l'achat des colonnes paraît très cher, une impression qui se confirme quand on sait que l'ouvrier travaillant sur le chantier d'az-Zahrā' ne percevait qu'un dirham et demi, deux ou trois dirhams par jour, selon sa qualification.⁷ Un simple calcul montre alors que le marbre ifriqiyen aurait coûté plus que 10 000 dinars, ce qui constitue une somme colossale.

Le marbre était acheminé vers l'Espagne par voie maritime principalement par les ports ou les mouillages de Carthage, de Tunis et de Sfax. La mention de Carthage n'est point étonnante, la ville est célèbre par ses monuments antiques, qui, durant tout le Moyen Age et à l'époque moderne, ont servi de carrière. Sur ce point, les informations d'Ibn Ḥayyān se recouperont parfaitement avec celles qui nous sont déjà rapportées par al-Bakrī au XI^es. et al-Idrīsī au XII^es. al-Bakrī, décrivant le théâtre romain de Carthage

4 Selon le *Bayān* les maîtres chargés de l'importation sont : 'Abdullah b. Yūnis, Ḥassan al-Qurṭūbī et 'Alī b. Ja'far l'Alexandrin : Ibn Idhārī al-Marrākūṣī 1951, 231.

5 Sidjilmasa (Sijilmāsa) ville du Sud du Maroc dans le Sous, région du sud de l'Atlas, elle jouera un rôle important dans le commerce transsaharien.

6 Le calife al-Nāṣir dominait le Maghrib al-aqṣā (Maroc) et contrôlait les fameuses « routes de l'or » du Soudan : dans le sud marocain, mais il est invraisemblable qu'il frappa monnaie à Sidjilmasa, les frappes à Sidjilmasa au nom du calife sont surtout de 990, il y a donc un hiatus de 60 ans. Il semble cependant y avoir eu des frappes midrarides à Sidjilmasa sous ash-Shakīr li-Llāh (Ibn Fath), qui se proclame *amīr al-mu'minīn* (commandeur des croyants)

en 342/954, mais on ne sait si l'on en possède même des exemplaires, et on ne voit vraiment pas bien pourquoi c'est en dinars de ce type qu'aurait été exprimé le prix d'une colonne utilisée à Cordoue (Communication de Pierre Guichard, qu'il en soit remercié). L'anachronisme s'expliquerait, à notre avis, par la volonté des sources tardives d'honorer le Calife al-Nāṣir en lui attribuant une frappe qu'il n'avait pas exécutée.

7 Pour cette période, cf. Ashtor 1965, 664-679. Cet auteur estime qu'à cette époque 1 dinar valait 17 dirhams. Estimation puisée chez Ibn Ḥawqal 1979, 104. Un simple calcul nous montre que l'ouvrier le plus qualifié doit travailler un mois pour acheter une colonne, le moins qualifié deux mois.

observait que : « Le marbre est si abondant à Carthage que si tous les habitants de l'Ifriqiya se rassemblaient pour en tirer des blocs et les transporter ailleurs, ils ne pourraient accomplir leur tâche ». al-Idrīsī est encore plus prolixe, il note que :

L'aqueduc est l'un des ouvrages les plus remarquables qu'il soit possible de voir. De nos jours il est totalement à sec, l'eau ayant cessé de couler par suite de la dépopulation de Carthage, et par ce que depuis l'époque de la chute de cette ville jusqu'à ce jour, on a continuellement pratiqué des fouilles dans ses débris et jusque sous les fondements des monuments anciens. On y a découvert des marbres de tant d'espèces différentes qu'il serait impossible de les décrire. Un témoin oculaire rapporte en avoir vu extraire des blocs de 40 empans de haut, sur 7 de diamètre. Ces fouilles ne discontinuent pas, les marbres sont transportés au loin dans tous les pays, et nul ne quitte Carthage sans en charger des quantités considérables sur des navires ou autrement; c'est un fait très connu. On trouve quelques fois des colonnes de marbre de 40 empans de circonférence.⁸

De son côté, Tunis semble avoir été aussi un grand foyer de marbre. Le texte d'Ibn Ḥayyān nous rappelle les dires de al-Bakrī qui avait noté qu' : « A Tunis, les portes de toutes les maisons sont entourées de beau marbre; chaque montant est d'un seul morceau, placé sur les deux autres, forme le linteau. » De là vient le dicton : « A Tunis, les portes de maisons sont en marbre (rukḥām); mais à l'intérieur tout est couvert de suie (sukḥām) ». Manifestement le marbre tunisois provenait des vestiges antiques de la médina, mais aussi des sites romano-byzantins aux alentours dont les plus importants sont Uthina (Udhna) et Carthage bien évidemment.

Parmi les endroits ifriqiyens fournissant le marbre < rose et vert >, Maqqarī cite Sfax. Cette mention est franchement énigmatique car cette ville est une fondation du IX^es. et n'a point de marbre à l'exception de ce qui est utilisé dans les sites antiques avoisinants et tout particulièrement à Thinae (Thinā) (située à 11 km au sud de Sfax). C'est probablement là qu'il y avait l'Eglise évoquée par le texte d'Ibn Ḥayyān repris par Maqqarī. Dans ce cas, Sfax aurait servi de port. Or nous savons que ce dernier était actif durant tout le Moyen Age et avait des liens très intenses avec l'Orient et les pays de la Méditerranée. Le < marbre rose > prélevé dans l'Eglise de Sfax pourrait provenir du site de Chemtou (Shimtū) dont les carrières étaient, nous le savons, une propriété impériale.⁹ Le marbre vert avait, quant à lui, une origine orientale vraisemblablement la Grèce. A vrai dire, le fait que Sfax semble avoir été un port d'export du marbre ne nous semble pas étonnant si l'on sait qu'un voyageur allemand du XVIII^es., le médecin et le botaniste Christian Gottlieb Ludwig déplore lors de sa visite à Gabès (Qābis) en 1733 le manque de ruines

8 Al-Idrīsī 1957, 133.

9 A Chemtou, le marbre est dit < jaune > (*giallo antico*) mais la gamme change du < blanc sale > au < vert >. Communication de Mansour Ghaki.

romaines dans cette ville. Il l'explique par le fait que « les indigènes envoient leurs ruines à Sfax sur des sandales pour qu'elles soient expédiées de là vers l'étranger ».¹⁰

Tunis, Carthage et Sfax étaient donc les trois principales villes ports expéditrices, mais notre source insiste sur le fait que l'Ifriqiya fournissait du marbre. Par ce dernier terme : « Ifriqiya », l'auteur pourrait désigner le pays dans son ensemble, mais il n'est pas exclu qu'il l'appliquait aussi à la ville de Mahdia (Mahdiyya), capitale du pays au X^e s.

Comme nous l'avons vu, au X^e s., l'Ifriqiya orientale était à l'échelle méditerranéenne le principal pourvoyeur de marbre antique. L'existence de sites majeurs connus par leurs parures extravagantes a permis l'exploitation des ruines depuis l'époque byzantine; une exploitation qui ne faiblit pas des siècles durant et qui semble perdurer à la fin du Moyen âge et à l'époque moderne.

L'ampleur du phénomène de récupération est soulignée par Ibn Khaldūn, qui en tant que témoin oculaire résidant à Tunis, nous entretient de l'utilisation massive des pierres de l'aqueduc d'Hadrien. Avec beaucoup de pertinence et d'éloquence, il observe ce qui suit :

... Encore de à nos jours, les gens de Tunis choisissaient leur pierre lors de leurs constructions, ils préféraient celle de l'aqueduc, tant appréciée par les maîtres maçons. Ils passaient plusieurs jours tentant de le démolir et seuls des petits pans se détachèrent après beaucoup de peine et de sueur. C'était un événement que la foule célébrait. J'en ai vu ceci à plusieurs reprises lorsque j'étais jeune.¹¹

Il s'en suit que presque tous les grands monuments du Moyen Age ifriqiyens ont bénéficié des pierres, du marbre et des colonnes antiques. Les exemples sont nombreux, les plus connus sont : les Grandes Mosquées de Kairouan, de Tunis, de Sousse (Sūssa), de Sfax, de Béja (Bāja), de Mahdia. On leur ajoutera les forteresses côtières et les oratoires de la fin du moyen âge tels les mosquées de la Kasbah (Qaṣba) et d'al-Ksar (Qṣar) à Tunis. Dans toutes les villes du pays, tous les oratoires de quartiers ou presque usent des antiquités. Même les demeures privées, celles des aristocrates et même des gens modestes, profitent de cette manne. Bien entendu, une pareille activité méritait un minimum d'encadrement et les juristes ont émis à ce sujet des règles à respecter.

10 Communication de Mounir Fendri qui prépare actuellement l'édition du récit de ce voyageur allemand. Qu'il en soit remercié.

11 Ibn Muḥammad Ibn Khaldūn 1979, 217, le texte arabe est le suivant :

« وكذلك حنايا المعلقة إلى هذا العهد يحتاج أهل مدينة تونس إلى انتخاب الحجارة لبنائهم وتستجد الصناع تلك الحنايا، فيحاولون هدمها الأيام العديدة ولا يسقط الصغير من جدرانها إلا بعد غضب الريق وتجتمع له المحافل المشهورة. شهدت منها في أيام صبايا كثيرا. والله خلقكم وما تعلمون. »

2 Une activité encadrée

A en croire la littérature juridique le travail de l'extraction des ruines obéit à des normes et se faisait soit individuellement soit dans le cadre d'associations. Des consultations juridiques (*fatwa*, pl. *fatāwā*) ont essayé de répondre à des questions relatives à l'éthique et au droit. Est-il permis de prélever les débris? Comment gérer les sociétés créées à cet effet?

Pour répondre à ces questions nous avons une *fatwa* très importante consignée par al-Burzulī (m. 841/1403). Vu son importance nous avons jugé utile de la reproduire.¹² Burzulī écrit :

Nous avons dit plus haut qu'Ibn Rushd [Averroës] avait mentionné, se référant à Saḥnūn et à d'autres, les différents avis relatifs à la société contractée pour l'extraction d'une part indéterminée de matériaux (enfouis). Ceci doit se faire par analogie à l'association agricole. La société pour l'extraction des ruines ne peut être contractée du fait qu'on ne peut déterminer la quantité finale des objets à dégager, et ce contrairement à la société d'extraction minière dont les résultats pourraient être estimées d'avance.

Concernant la pierre des villes disparues, sache que ces constructions sont celles des Rūm (romains) et qu'on doit leur appliquer la règle précitée. Et qu'on peut, tout compte fait et au final, considérer qu'elles sont une propriété des Musulmans du fait qu'on ne peut connaître, ou espérer connaître, les propriétaires initiaux. Les ruines ainsi possédées par les pauvres sont donc licites. Il est même permis qu'elles soient achetées par les riches. Il est aussi légitime d'en faire bénéficier les Musulmans et les services religieux (*maṣāliḥ*). Mais ceux qui sont prudents pourraient en faire don [...] Mais si ces biens ne peuvent être acquis qu'avec des dépenses et des rétributions, nous sommes alors devant un cas très clair et les *fuqāhā'* considèrent qu'il serait mieux, alors d'engager des nécessiteux pour qu'ils jouissent des bienfaits et des rétributions [...] Plus loin l'auteur ajoute [...] Cette règle s'applique également aux pierres de l'aqueduc monumental de Zaghouan (Zaghuwān), aux ruines de Carthage ainsi qu'aux villes de l'Ifriqiya antéislamiques. Quant aux ruines de Kairouan on doit leur apposer la règle de l'identification du propriétaire de la chose trouvée. En revanche aux ruines de Sabra (Ṣabra) doit s'appliquer la règle relative aux biens (argent) des

12 Mes remerciements s'adressent à mon ami le Professeur Amor Ben Hammadi qui m'a beaucoup aidé

dans la compréhension et la traduction des textes juridiques.

Banū ʿUbayd que nous avons évoqués plus haut et que nous avons dénommés les Mashariqa.¹³

Les idées présentées dans cette première *fatwa* sont affinées dans une deuxième qui complète ce qui est déjà annoncé plus haut. Ainsi à la question : le musulman (sunnite) peut-il recevoir l'héritage d'un chiite (*mashriqī*) qui servait le Sultan ? Nous avons la réponse suivante : « Le chiite est comparable au mécréant. On ne peut donc en recevoir l'héritage, mais en admettant qu'on le puisse légalement, on ne peut l'hériter du fait qu'il est au service du Sultan ». (Ce qui sous entend que tout ce qui est détenu par les gouverneurs est par essence illicite, douteux et souillé). Par voie de conséquence il est admis de s'approprier ses biens et de les considérer comme propriété commune des musulmans. Cette position explique sans aucun doute le sort réservé à Sabra après le retour triomphal du sunnisme au V^e / XI^e siècle.

De ces *fatāwā* se dégagent donc quelques principes qu'il convient de retenir :

- Interdiction de la société participative lorsque le produit du travail est inconnu ou inestimable. (Sont donc interdites les sociétés participatives pour la recherche des ruines) ;
- L'exploitation des ruines antiques est permise du fait que leurs propriétaires sont inconnus et qu'il n'y a aucune possibilité de les connaître. Il est ainsi autorisé de les posséder et de les vendre ;
- Nul ne peut jouir des ruines de Kairouan avant qu'il ne s'assure que l'objet trouvé n'a pas de propriétaire ;
- Les ruines des chiites peuvent être exploitées, car elles ont été acquises illicitement, elles sont donc la propriété des musulmans ;
- L'utilisation des produits de remploi est autorisée voire souhaitable dans les monuments religieux si le produit dégagé répond aux critères de la légalité. Cette dernière observation nous explique sans doute la présence dans la Grande Mosquée de Kairouan d'un fût de colonne comportant la mention « pour la mosquée » (li-l-masjid) que notre ami Ahmed Saadaoui a analysé bien avant nous (Fig. 1).¹⁴

L'importance du phénomène du remploi est également trahie par la multiplication des consultations juridiques qui sont autant de preuves du désir de contrôler et d'encadrer cette pratique qui constituait un secteur économique assez lucratif. Ainsi al-Qābisī avait

13 Al-Burzuli 2002, 278. Sur le terme *mashariqa* cf. Ben Hammadi 1995, 281–304.

14 Qu'il trouve ici mes remerciements et ma reconnaissance pour son aide. On consultera avec intérêt Saadaoui 2008, 295–304.



Fig. 1 Mosquée de Kairouan, mention : « pour la mosquée » sur un fût de colonne.

donné une consultation quant à la possibilité d'utiliser les pierres d'une église à Qastiliya (Tozeur) pour édifier une citerne et une mosquée dessus. L'auteur note que

Abū Zakariyā interrogea le Chaykh Abū l-H'issan al-Qābīsī sur des églises chrétiennes en ruines dont les musulmans employèrent les pierres pour édifier une citerne destinée aux musulmans et, par-dessus cet ouvrage, une mosquée; la chose est-elle licite? Peut-on se servir de l'eau de cette citerne pour ablutions? La réponse est : si ces églises en ruines l'étaient à l'entrée des musulmans dans la ville et si les chrétiens tributaires (naṣārā-l-dhimma) ne les ont pas occupées par la suite sous l'Islam, il n'y a pas de mal à user de la citerne, ni à prier dans la mosquée. Si les tributaires les ont occupées sans qu'on les en ait empêchés et s'ils en ont eu la libre jouissance depuis la conquête musulmane et que ces églises soient ensuite tombées en ruine sans que les tributaires aient pu les réparer, il n'est pas valable de prendre des pierres de ces édifices car elles sont leur propriété, tant que leur statut de tributaire demeure en vigueur. Si tel est le cas et que les tributaires réclament les pierres qui ont servi à édifier la construction dont vous parlez, ils en ont le droit, à condition qu'il soit possible de récupérer les dites pierres intactes afin qu'ils les utilisent pour effectuer les réfections qui leur incombent. Si au contraire, elles ont été abimées par le remploi, au point qu'après les avoir récupérées, ils ne peuvent plus les utiliser pour construire, ils ont droit à être dédommagés par ceux qui les ont prises et remployées, du montant de ces pierres au moment où elles furent prises dans les ruines, et ils en affecteront le montant à la réfection leur incombant de ces églises. Qu'Allah nous accorde assistance.¹⁵

15 La traduction de cette fatwa est donnée par Hady Roger Idris dans son article : Idris 1975, 105-106.

Comme on le voit, dans cette consultation sont retenues les nuances les plus subtiles et met en relief la volonté d'équité entre musulmans et chrétiens. Le remploi ne pouvait se faire dans l'anarchie, il doit impérativement respecter les droits acquis et préserver les intérêts des uns et des autres. Il n'est permis que si les ruines sont délaissées depuis l'arrivée des musulmans, si au contraire les églises (ou les monuments) ont été propriétés des *dhimmī* après la conquête, l'usage de leurs pierres est strictement prohibé même si ces édifices sont tombés en ruines. Dans ce cas le statut des hommes détermine celui des édifices.

Wansharīsi dans le volume qu'il consacra aux biens de mainmorte (*ḥabus*) a consigné plusieurs requêtes qui soulèvent des cas pratiques que devaient affronter les juristes de l'époque.¹⁶ Les historiens trouvent dans ces questions plusieurs indications qui montrent l'importance du phénomène et la volonté du pouvoir de le régenter à travers ses *fuqahā'*. Parmi les questions nous en retenons quelques-unes. Est-il permis d'utiliser des colonnes d'un monument ancien en changeant leur emplacement initial? Est-il permis de vendre les ruines d'une mosquée délaissée qui se trouvait en face du palais du gouverneur? Est-il licite d'utiliser les ruines amassées dans la cour d'une mosquée et qui proviennent de son sous-sol antique? Est-il permis d'utiliser les ruines d'une mosquée dans une autre? Est-il possible de reconstruire avec les ruines d'une mosquée ensablée? Est-il admis d'user les pierres tombales anciennes? Peut-on vendre les ruines d'un monument constitué bien de mainmorte? Assez souvent les réponses tendent à légitimer et à autoriser la pratique, surtout lorsqu'elle est en faveur des édifices musulmans. En dehors de la position radicale qui interdit l'usage des pierres tombales afin de ne pas les violer, la position communément admise consiste à ôter l'immunité aux biens des *dhimmī*.

Ces *fatwa* et d'autres avaient pour but d'encadrer le mouvement de prélèvement des matériaux de construction; un mouvement qui semble toucher l'ensemble du territoire ifriqiyen et générer un profit assez conséquent. En Orient, mais aussi en Occident, l'exploitation est conditionnée par le fait que la conquête soit réalisée pacifiquement ou par force. Dans le premier cas, le respect des édifices anciens doit être observé, alors que dans le second, il est permis de s'approprier les vestiges des anciens et d'en faire usage.

Manifestement, pour l'Ifriqiya les produits de remploi : pierres de taille, plaques de marbre, colonnes et chapiteaux sont devenus une source de profit et un commerce fructueux qui se déroule à l'échelle du pays mais aussi à l'échelle méditerranéenne. La recherche du gain facile et immédiat dispensait l'ouverture de nouvelles carrières. Une pareille entreprise est non seulement lente mais aussi coûteuse, elle nécessite le recours à une main d'œuvre spécialisée hautement qualifiée. En puisant dans les sites antiques où les produits sont finis et d'une qualité souvent parfaite, il y a une économie d'énergie humaine. Pour cette raison le recours à la réutilisation des matériaux de construction

¹⁶ Cf. al-Wansharīsi 1981, vol. 7 : 31, 39, 59, 63, 73, 79, 103, 105, 138, 143, 153, 165, 204, 226, 242.

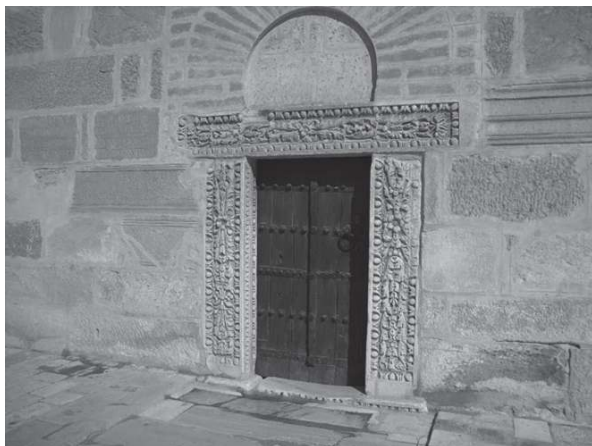


Fig. 2 Entrée du Minaret de la Mosquée de Kairouan avec inscriptions latines.

dans les édifices médiévaux et modernes, ne doit pas être perçu comme étant un signe de décadence ou de déclin. Bien des civilisations en plein essor ont usé de ce procédé, telle fut la situation aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C. en Afrique romaine.

3 Le remploi entre le pragmatisme et la recherche du style

Le recours au remploi ne se fait pas toujours en respectant le rôle et les fonctions initiales des éléments récupérés. Il suffit à cet égard de voir les inscriptions latines placées à l'envers sur la façade et sur le seuil du minaret de la Grande Mosquée de Kairouan pour le prouver (Fig. 2).¹⁷ Nos constructeurs utilisaient volontiers des chapiteaux en tant que bases de colonnes, ou des tailloirs au-dessus des fûts, ou également des corbeaux en guise de chapiteaux (Fig. 3-5). Pareille pratique se voit dans les monuments officiels mais aussi et surtout dans les édifices modestes à caractère privé.

Mais en dépit de cette « négligence », nous constatons qu'il y a eu, du moins dans les édifices à caractère officiel, un souci évident d'harmonisation et de mise en valeur des pièces les plus belles. La porte du minaret de Kairouan, ainsi que celles de l'entrée des *imâms* (*a'imma*) dans les Grandes Mosquées de Kairouan et de Tunis ont été dotées de montants et de linteaux sculptés fort élégants datant de l'époque romaine. A la Grande Mosquée de Sfax un bas-relief byzantin orne la façade principale (Fig. 6). Nous pensons que son martelage partiel date de la réaction sunnite lors de la coupure avec le Caire en 441 de l'hégire/1050. Il est fort probable que ce bas-relief d'une beauté évidente était encore intact lors de son utilisation dans le monument du IX^e et X^e siècle. Quoique

¹⁷ Delattre 1894, 13-14.



Fig. 3 Corbeau dans le *mibrab* du *ribat* (forteresse [*ribât*]) de Monastir (Munastir).

martelé, la recherche de l'effet ornemental à travers l'affichage du panneau sur la façade principale du plus grand monument de la ville ne fait pas de doute; même si par ailleurs nous sommes sur le terrain de l'image et son acceptation dans la religion islamique!

Mais les architectes et les maîtres maçons, pour réussir une « heureuse mise en scène », ont parfois procédé à des arrangements ou à des modifications; ils attachaient ainsi une grande importance à l'aspect esthétique et cherchaient à produire des édifices aussi élégants que possible.

Pour réussir l'harmonisation, il a fallu d'abord résoudre les différences de hauteur et de largeur « de la forêt » de colonnes récupérées. La solution passait par l'adjonction d'éléments en bois ou en maçonnerie (abaque et sur-abaque) afin de rattraper les différences de tailles. Concernant la largeur, les bâtisseurs ont couplé les pièces ayant le même diamètre; mais quand cela se révèle difficile à réaliser, l'élément inférieur est légèrement plus large que celui du dessus, parfois une taille de la colonne permet de lui donner la taille du chapiteau. Pour les chapiteaux couplés ou adossés à un autre élément, on a procédé à une taille plus ou moins soignée de l'abaque et du deuxième rang de feuilles sur les faces concernées.¹⁸

Mais la volonté la plus manifeste d'harmonisation s'observe dans la salle de prière de la Grande Mosquée de Kairouan, où l'utilisation des colonnes semble obéir à une logique parfaite et une symétrie très stricte (Fig. 7). Ainsi, de part et d'autre de cette allée centrale, les colonnes sont triées par taille, par couleurs et par types de chapiteaux. Cet ordonnancement symétrique va se retrouver quelques années plus tard dans les Grandes Mosquées de Sfax et de Tunis (Fig. 8), où l'on remarque le même parti pris avec, au milieu, une nef centrale agrémentée des deux côtés par des fûts ayant les mêmes faciès

18 Harrazi 1982, 213-216.



Fig. 4 Entrée du Ribat de Sousse.

de couleurs, de taille et de chapiteaux. Cet arrangement ne peut être fortuit, il émane d'une réflexion qu'il convient de souligner avec force.

La recherche de symétrie et d'harmonisation est, nous semble-t-il, un facteur d'explication de la mention récurrente dans les sources arabes des « *deux colonnes* » lors d'acquisition ou d'importation de ces éléments. Le chiffre « deux » ne nous paraît pas venir par hasard. Nous savons par al-Bakrī et al-Mālikī que « les deux colonnes en porphyre » qui soutiennent la coupole du Mihrab de la Mosquée de Kairouan provenaient soit d'une qaiṣariya romaine soit d'un fortin byzantin de la cité de 'Uqba.¹⁹ Dans ce cas on aurait alors deux grands moments de remploi. Les récits relatifs à la fondation de la ville chiite d'al-Mansouriya (Maṣṣūriya), livrent une histoire assez semblable; ainsi al-qāḍī an-Nu'mān évoque une grande expédition destinée à ramener deux colonnes rouges de la région du Sahel afin de les utiliser dans le grand palais de la ville califale.²⁰

19 Voir sur cette question Mahfoudh 2003, 150–151.

20 Muḥammad 1978, 333–334.



Fig. 5 Zaouïa Sidi Bou Makhoul (Zāwya Sīdī Bū Maḥlūf) du Kef (Kāf) : chapiteau en guise de base.

L'utilisation de colonnes semblables par leurs tailles et leurs couleurs est le signe évident d'une harmonisation et d'un désir d'embellissement. Sans aucun doute, les commanditaires voulaient avoir une concordance des supports sur tous les plans. Dans les grandes mosquées de Kairouan et de Tunis, les architectes n'ont pas hésité à étendre l'homogénéité du dispositif au-delà de la nef axiale, chaque fois que cela leur était possible. C'est ce qui explique que le milieu des salles de prière de nos deux grands édifices offre une disposition de fûts qui de par leurs couleurs pourraient suggérer l'octogone du Dôme du Rocher. Mais cela nous semble dénué de toutes considérations religieuses, comme l'on pourrait le croire.

La prise en compte de l'aspect artistique se voit aussi au niveau des chapiteaux. A Kairouan, un parti réfléchi a manifestement été pris, car souvent nous avons sur les colonnes jumelées deux chapiteaux de même nature et de même taille. Ce choix délibéré est perceptible au niveau du mihrab où les deux chapiteaux au-dessus des colonnes engagées sont byzantins (Fig. 9). A la Zaytūna, mais aussi dans la Grande Mosquée de Sfax les



Fig. 6 Panneau byzantin sur la façade de la Mosquée ziride de Sfax.



Fig. 7 Nef centrale de la Mosquée de Kairouan : symétrie des couleurs et de styles.

chapiteaux historiés comportant surtout des représentations animalières n'ont été que très peu touchés. Souvent, l'animal n'est que légèrement défiguré.

4 Le remploi : de la réalité au mythe

Outre l'aspect utilitaire et esthétique l'élément remployé peut se révéler parfois un document historique à part entière aussi important qu'un texte ou une inscription sinon plus. Deux exemples, nous occupent ici : le mihrab de Kairouan et la Mosquée d'al-Ksar de Tunis, où la découverte de deux inscriptions latines a engendré des interprétations diamétralement opposées.



Fig. 8 Chapiteau à décor animalier utilisé dans la Zaytūna de Tunis.



Fig. 9 Chapiteau byzantin dans la Grande Mosquée de Kairouan.

Le mihrab de la Grande Mosquée de Kairouan se distingue par les panneaux en marbre qui ornent le demi-cylindre de base. Il s'agit de plaques rectangulaires de marbre italien de Carrare sculptées à l'ancienne : en relief et ajourées. Les motifs ornementaux qui sont utilisés sont tous pris dans le répertoire antique de la Tunisie. On y trouve : des perles, des pirouettes, des oves, des palmes et des palmettes, des rectangles posés sur la pointe, des cercles, des feuilles d'acanthe exposées au vent, des grappes de vignes, des coquilles, etc. Ce répertoire suppose que des pièces maîtresses antiques ont influencé les sculpteurs arabes; on pense notamment aux piédroits et linteaux du minaret et de la maqsūra de la Mosquée de Kairouan et à quelques chapiteaux de la salle de prière. Mais, en dépit du

fait que ces plaques sont séparées par des frises inscrites en coufique, l'hypothèse qu'elles aient une origine romaine n'était pas à exclure et avait ses partisans.

Une telle hypothèse, même si elle se fonde sur l'analyse stylistique du décor, s'est révélée erronée, lorsqu'on a découvert, sur le revers de l'une des plaques, une inscription latine qui présente une table de calcul (Fig. 10). A partir de ce document, d'un intérêt incontestable et pour les historiens médiévistes et pour les épigraphistes latinistes, nous avons déduit que nos panneaux sont postérieurs à l'époque romaine et seraient plutôt aghlabides. De ce fait, il y a lieu d'accorder foi aux sources arabes, qui tout en étant tardives, sont unanimes à admettre que le mihrab est aghlabide. Une récente découverte, que l'on doit à l'épigraphiste Luṭfī 'Abadaljawād, confirme d'une façon on ne peut plus manifeste l'origine islamique des panneaux. En effet, au-dessus du registre central orné de coquille se trouve une petite phrase à peine lisible en caractères coufiques dans laquelle on lit : « ceci est l'œuvre du maître 'Allām al-Andalusī » (Fig. 11). Cette dernière découverte prouverait qu'au moins jusqu'au IX^e siècle, les techniques et les sujets décoratifs de la sculpture antique ont perduré avec la même doigté et la même finesse de style. Même des motifs chargés de symbolisme, telle que la vigne, ont été assimilés et intégrés dans l'art musulman de l'Ifriqiya médiévale.

L'interprétation des éléments remployés devrait donc se faire avec la prudence scientifique qui s'impose. Pour illustrer ce propos, nous abordons ici le cas de la Mosquée d'al-Ksar qui est l'une des plus singulières de la médina de Tunis. Située dans le quartier ouest de la ville, dans une zone périphérique, non loin de l'ancienne porte hafside Bāb Manāra et à quelques mètres seulement de l'emplacement des remparts, elle frappe le visiteur par son architecture imposante, ses murs très épais, sa pierre de grandes dimensions et son décor atypique. L'édifice occupe un enclos rectangulaire de 50 m sur 19 m. Sa façade principale donne sur la rue dénommée el-Ksar (al-Qṣar), qui mène vers une petite place aménagée devant l'actuelle Dār Ḥussain. Il se compose de deux organes distincts, disposés en enfilade sur un axe Est-Ouest. L'aile orientale est occupée par la cour et la salle d'ablution, l'aile ouest est réservée à la salle de prière.

La datation de cette mosquée est incertaine. Les uns pensent qu'il s'agit d'une mosquée khorassanide, les autres soutiennent que l'on a affaire à une ancienne église. Robert Brunschvig fut parmi les premiers auteurs à défendre l'idée d'une mosquée khorassanide.²¹ Attribution reprise par la suite par maints chercheurs dont Louis Poinssot, Hédi Roger Idris, Jacques Revault et Georges Marçais. De nos jours, cette thèse, est admise par la grande majorité des chercheurs.²² Or, il se trouve qu'elle ne se fonde ni sur les

21 Brunschvig 1934.

22 Zbiss 1981, 18. cf. aussi du même auteur : Zbiss 1963, 18 et Zbiss 1978, 140; voir aussi Daoulati

1976, 60 et Khaled 1984. L'idée d'une mosquée musulmane est défendue par Hentati 1983-1984, voir surtout p. 86.

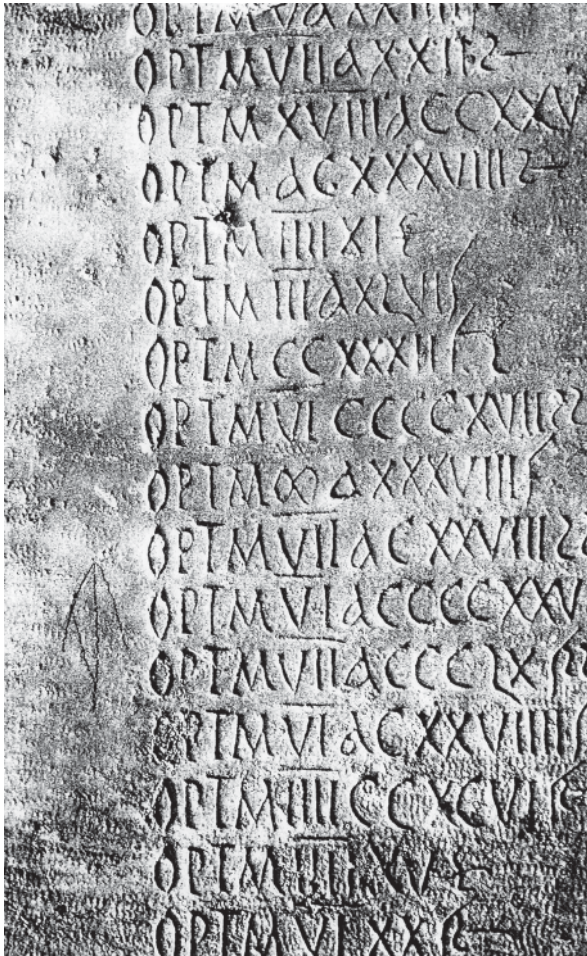


Fig. 10 Grande Mosquée de Kairouan, inscription latine remployée.

écrits anciens, ni même sur la tradition populaire qui, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, prétendait que la Mosquée était une ancienne église romaine.

Cette dernière opinion est clairement énoncée par l'architecte français H. Saladin qui, dans son ouvrage sur *Tunis et Kairouan*, paru en 1908 notait :

Si nous retrouvons à Carthage des ruines de l'époque chrétienne, antérieures, contemporaines et postérieures à l'occupation vandale, rien ne subsiste à Tunis des anciennes églises chrétiennes sinon la Djama el Ksar où la tradition orale locale veut voir une ancienne église transformée en mosquée ...²³

23 Saladin 1908, 11-12.

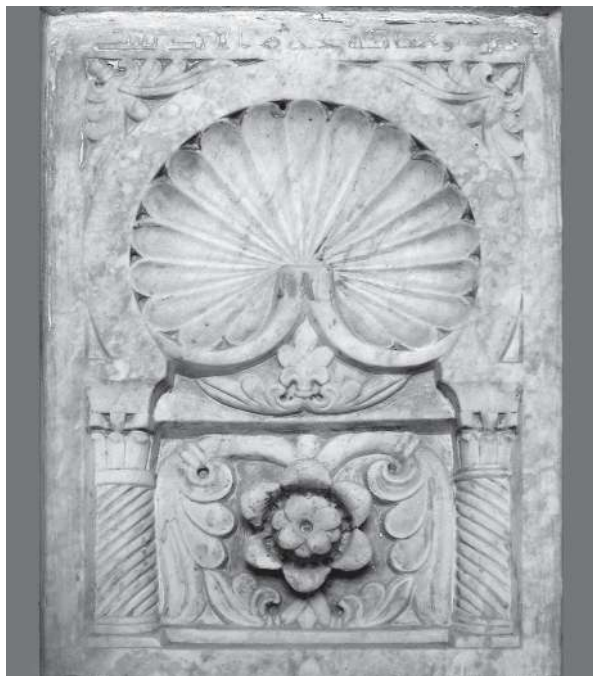


Fig. 11 Grande Mosquée de Kairouan, inscription arabe donnant le nom du sculpteur au mihrab.

L'origine antique de la mosquée est approuvée par un érudit local Muḥammed Bin al-Khūja (Belkhoja) qui écrit en 1939 : « Ce qui est admis et réputé, c'est que cette mosquée était une église au moment de la conquête musulmane. Ceci, dit il, est confirmé par la transmission orale, qui est en soi une preuve irréfutable. »²⁴ Bi al-Khūja fournit une série de preuves qui, selon lui, attestent de l'origine antique du monument.²⁵ Mais la preuve qu'il estimait décisive est la présence d'une inscription latine, perdue croyait-il, mais qui est toujours en place.

Or, l'inscription en question a été publiée par Delattre, elle se trouve sur le linteau de la porte orientale de la salle de prière de la Mosquée.²⁶ Elle donne le texte suivant :

24 Belkhoja Jilānī Bel Hajj Ṣādiq 1985, 165–177.

25 Selon lui les preuves de son ancienneté sont multiples : 1- aucune source arabe ne mentionne la construction de cette mosquée; 2- le mode de construction de l'édifice rappelle celui de l'anté-islam; 3- la technique de décoration de la façade ouest se fait par des voussures comparables à celles des églises d'Italie; 4- la faible profondeur du mihrab

prouve qu'il a été taillé dans un mur d'un monument préexistant; 5- la forme carrée du monument peu courante dans les mosquées médiévales du pays et l'existence d'une inscription chrétienne (disparue nous dit-il) plaident en faveur d'une origine chrétienne (165–177).

26 Delattre 1899.

D O M

VOTIS. ADIACEN : POPULI. SENATU. GENUENSE. FAVENTE. R. Q. {P}
 GREGO : XIII ANNUENTE. EPLI. MENSA. PER. QUINQUENNIIUM. PRAESUL{E}
 CONSULTO. DESTITUTA. CENSUM. MINISTRANTE. AEDIBUS HISCE. SACRIS. ER{ECTIS}
 IULIUS. IUSTUS. SIXTO. V.P.A. ELECTUS. EPUS. EXTREMUM. POSUIT. LAPIDEM.
 UTINAM POSUISSET. ET. PRIMUM. ANN. M. DXC {III}

Ainsi et comme on peut le lire, après la formule *Deo Optimo Maximo*, l'inscription nous apprend que l'église avait été construite pour répondre au vœu du peuple d'Ajaccio, avec l'agrément du Sénat de Gênes et l'approbation du pape Grégoire XIII (1572–1585). Iulius Justus, évêque élu par le pape Sixte Quint (1585–1590) en posa la dernière pierre en l'an 1593. L'inscription se termine par une formule pieuse : Plût à Dieu qu'il eût aussi posé la première pierre : « lapidem utinam posuisset et primum ann. 1593 ».

Il est étonnant d'observer de prime abord que le texte n'a aucune relation avec la mosquée qui nous occupe, il ne s'agit pas non plus d'une inscription latine antique réemployée, ce n'est en fait qu'une inscription tardive dont le texte se rapporte à l'édification d'une cathédrale d'Ajaccio en l'an 1593. D'après Delattre, la plaque a été apportée par « ces pirates redoutables de Tunis. Quelques années plus tard elle avait été collée dans le monument tunisois ». ²⁷ Sans entrer dans les détails, l'explication de Delattre ne nous semble pas très fondée. Il faudra chercher d'autres raisons pour expliquer la présence de cette pierre à Tunis.

On ne peut donc, à partir de l'inscription, parler de la réutilisation d'une ancienne église, ce n'est en fait qu'un élément de emploi, et il n'est pas le seul dans le monument. Louis Poinssot avait publié, lui aussi, un fragment inscrit sur un chapiteau du portique sud-est portant la mention EX. OFFICIANA. LAT/ TICAUNIA. ²⁸

Il n'est peut être pas exclu que ces inscriptions et en particulier celle rapportée de la cathédrale d'Ajaccio aient forgé et fortifié l'idée que le monument était ancien et qu'il avait été une église antérieure à l'arrivée de l'Islam à Tunis, réutilisée par les premiers conquérants. Manifestement, l'interprétation du emploi peut induire en erreur, si on se laisse abuser. L'examen minutieux de l'édifice montre qu'il s'agit plutôt d'une forteresse byzantine. Là les preuves ne manquent pas : des murs très épais de 2 à 3 m. d'épaisseur, un chemin de ronde aménagé dans l'âme du mur, des meurtrières à ébrasement et des oculi dans les parties hautes des murs, etc. La situation du monument fortifie cette dernière observation. ²⁹

²⁷ Delattre 1899, 450.

²⁸ Poinssot 1911, 302–310.

²⁹ Voir Mahfoudh 2003, 185–209.

5 La réutilisation des monuments

Mais le remploi ne se limite pas à la récupération de quelques éléments architectoniques et leur intégration dans un nouveau projet. Une des formes les plus courantes consistait à réaménager un ancien monument en lui donnant une nouvelle affectation. Les exemples sont multiples, ils permettent parfois de comprendre l'histoire d'une ville ou d'un édifice.

En Ifriqiya l'un des cas les plus expressifs est celui de la « basilique du Kef ». Il s'agit d'un monument unique en son genre qui fait partie de la série des « monuments à auges » (Fig. 12). Construit en gros blocs de calcaire local, il mesure 35 m de long sur 25 m de large. Son plan est composé de deux parties distinctes.

- L'atrium : qui est une cour à l'origine carrée, bordée sur les quatre côtés d'un portique continu couvert en voûte d'arête et soutenu par 12 piliers.
- La salle cruciforme : en forme de croix grecque, inscrite dans un carré terminé du côté ouest par une abside en cul-de-four avec trois niches. Cette grande salle, couverte en voûte d'arête, est flanquée de quatre chambres ouvrant sur l'intérieur.

La fonction de ce monument et la date de sa construction ont suscité un grand débat qui a donné lieu à plusieurs hypothèses dont deux méritent l'attention : la première en fait une « horrea » où l'on percevait les impôts en nature ; la datation du monument dans ce cas est antérieure au IV^e siècle comme la plupart des autres monuments à auges découverts dans le pays et situés, d'ailleurs, non loin du Kef. La position de ce monument en haut de la ville, difficile d'accès pour des livraisons massives de céréales, l'absence de silos adéquats, la difficulté de manipulation des auges, sont autant d'inconvénients qui rendent cette hypothèse inacceptable. Quant à la deuxième explication, se référant à la fois au plan grec de la salle, aux chrismes martelés de l'atrium et à l'acrostiche en caractères byzantins sculptée sur l'archivolte du tympan de l'entrée de la salle et terminée par une petite croix grecque, y voit les signes évidents d'un monument à caractère chrétien « officiel » : une basilique.

Nonobstant, et à une date qu'il est difficile de déterminer avec exactitude, mais qui semble remonter au Moyen Age, le monument a été transformé en Grande Mosquée. Il a fallu tout simplement apporter quelques aménagements minimes. Ainsi, la salle cruciforme a été conservée telle quelle et n'a subi aucun changement, on y a installé les annexes nécessaires notamment la salle d'ablution. Désormais, elle joue le rôle d'une cour latérale couverte. Quant à la salle de prière, elle a été aménagée dans l'atrium avec, là aussi, respect de l'ancien état. Ainsi, l'ajout de quatre colonnes au centre de la cour a permis de créer une salle voûtée de 5 nefs et six travées. Le *mihrab* a été creusé dans



Fig. 12 Salle à auges réutilisée dans une mosquée au Kef.

l'âme du mur. La travée du mur de qibla, se présentant comme un transept, a été dotée d'une coupole qui surmonte le carré du mihrab. Plusieurs ouvertures ont été pratiquées au Nord et au Sud pour faciliter l'accès à la salle et lui fournir la lumière. L'exploitation d'une église et sa transformation pour le culte musulman n'est pas un fait unique. Nous savons que les mosquées de Damas et de Cordoue ont été au début des églises. L'exemple du Kef, nous prouve que cette même pratique a existé en Ifriqiya. Les sources arabes relatives à la conquête semblent confirmer que la ville du Kef (Sicca Veneria/Shiqqa Banāriya des Arabes) fut parmi les cités de la Numidie qui ont été conquises au milieu du VII^e siècle, probablement lors du raid de 647 mené par Ibn Abī Sarḥ. A cette époque, les monuments antiques de la ville étaient en bon état et pouvaient servir pour le nouveau pouvoir et sa religion.

Le réaménagement d'un édifice antique en le conservant ou en lui apportant quelques petites modifications est un phénomène assez rare pour qu'il soit signalé. Car la règle en Ifriqiya consistait à ce que le monument musulman occupe un espace du site antique avec reconstruction du monument qui s'y trouvait, sans souci de continuité. Les exemples sont nombreux et multiples. A Ammaedara/Haidra, un petit oratoire se dresse au cœur de la citadelle byzantine. A Bellalis maior/Henchir al-Fawar (Hanshīr al-Fawār), non loin de Béja (Bāja), et à Ain Tbornok (ʿAin Tuburnuq/Tuburnuc), dans la région de Grombalia, les oratoires sont édifiés avec des matériaux de récupération à l'intérieur des forts byzantins. Une partie de la courtine des forteresses a été intégrée dans l'édifice musulman. Manifestement, ces exemples qui sont pris dans le monde rural traduisent la modestie de ces populations villageoises peu soucieuses des apparences. Mais cela n'est pas toujours valable, du moins dans les grandes villes où il a fallu tout raser. Dans ce

cas, la présence des vestiges s'avèrent utile pour la connaissance des cités antiques. Nous avons pour illustrer notre propos l'exemple de la Grande Mosquée la Zaytūna de Tunis.

6 La Zaytūna : à la recherche des origines !

La Grande Mosquée de Tunis, la Zaytūna est un monument ancien dont on ne connaît pas la date d'érection. Les sources arabes le rattachent au gouverneur Ibn al-Habhâb qui l'aurait fait édifier en 116/734 de l'hégire, un quart de siècle après la conquête de la ville par le lieutenant arabe Ḥassan b. al-Nu' mân. Au IX^e siècle, sous le règne d'Abū Ibrāhîm Aḥmad, le sanctuaire a été entièrement reconstruit. Deux inscriptions, la première couronnant la base de la coupole du mihrâb, la deuxième courant le long de la corniche de la façade de la salle de prière, donnent la date de 250/864. Au X^e siècle, les galeries et la coupole du *babū* ont été ajoutées. Depuis, la Mosquée de Tunis se présente sous la forme d'une salle hypostyle basilicale avec une nef centrale et une travée le long du mur de qibla, plus larges et plus hautes que toutes les autres. La cour qui précède la salle a été dallée et entourée de portiques de tous les côtés. De ce fait on ne connaît pas le monument originel, ni même l'état des lieux avant sa fondation, car les grandes transformations mentionnées ci-dessus ont effacé toutes traces antérieures au IX^e siècle pour lesquelles nous ne possédons que quelques maigres vestiges réemployés.

Les travaux d'entretien et de restauration ainsi que le décapage des murs extérieurs ont permis de mettre au jour les éléments suivants dont l'interprétation est délicate :

- Un petit pan de mur en briques crues à l'ouest de la salle de prière.
- Des murs en pierres de taille de grandes dimensions sur la façade orientale.
- Une tour d'angle circulaire occupant le Nord-Ouest, dotée d'un soubassement de grand appareil et d'un donjon construit en moellons consolidé par un chaînage en *opus africanum*.

L'utilisation de la brique crue, dans un monument où triomphe la pierre, semble être un fait inattendu et intrigant. En effet, Tunis est une ville entourée de collines? Dont certaines sont situées à moins d'un kilomètre, et qui auraient pu servir de carrières! A vrai dire la découverte de ce pan de briques crues ne doit pas nous faire oublier que l'Africa, depuis la plus haute Antiquité, était familière de ce matériau. Il est attesté à Carthage, à Kerkouane (Karkwān), à Thysdrus (al-Jamm), à Thinae et dans les premières réalisations arabes de Kairouan. C'est en somme un matériau ancestral. Mais ce qui nous intrigue dans la brique de la Zaytūna c'est sa taille (0,36 m/0,10 m) qui se rapproche

étrangement de celle très largement employée dans les constructions romaines. En effet, nous savons que le module le plus fréquent chez les Romains était le *pentadoron* qui fait 0,36 m/0,36 m/0,10 cm, module qui diffère de celui de Kairouan, qui est de 0,42 m au début du III/IX^e siècle.

Sans vouloir donner un âge précis au mur en brique de la Zaytūna, il nous paraît évident que le fait que cette partie soit masquée par la construction en pierre du III/IX^e siècle, témoigne de sa relative ancienneté. Nous sommes en face de deux hypothèses.

- La première, la plus plausible, est que ce mur est un vestige d'un monument préislamique, sans doute romain.
- La seconde est que ce vestige remonte à la première époque islamique, dans ce cas comment expliquer que le module n'est pas celui des Arabes?

Cette construction légère s'oppose à celle des murs latéraux maçonnés en gros blocs de calcaire ayant un module assez régulier, reliés par des joints plus ou moins épais (4 à 5 cm). La stéréotomie, de même que la technique du coffrage laissent penser que nous sommes en face d'un mur byzantin. La même technique de construction massive est aussi employée dans la base de la tour circulaire de l'angle Nord-ouest qui est, quant à elle, érigée en moellons avec un chaînage en harpe.

Lucien Golvin admettant que le chaînage en *opus africanum* est caractéristique de la période aghlabide accepte une origine antique de la partie orientale de la mosquée et de la base de la tour d'angle. Les Arabes auraient ainsi récupéré un ancien édifice qu'ils auraient transformé en mosquée. Cette dernière conclusion s'appuie aussi sur le fait que le II/VIII^e siècle a été marqué par un très grand penchant vers le remploi des matériaux antiques. Une tendance qui s'observe dans la totalité des monuments de la première époque arabe et qui nous est confirmée par les textes arabes qui font de Carthage une carrière inépuisable desservant le monde entier. L'idée n'a rien d'étonnant si l'on se rappelle que la Zaytūna se dresse sur un site antique, comme l'a bien démontré P. Gauckler³⁰ et l'a confirmé H. 'Ajābī.³¹ Toutefois, un problème reste posé : celui de la nature du monument ou des monuments auxquels appartenaient le pisé et les murs en pierres de taille. On pourrait penser à une église ancienne, mais cette hypothèse semble peu probable du fait que l'église exhumée par les archéologues du début du siècle se trouvait, stratigraphiquement, à un niveau inférieur par rapport à celui des vestiges qui nous occupent. Il nous semble que la Zaytūna ait été érigée sur un site qui comportait plusieurs édifices, les uns sont bien construits, les autres sont en pisé ou en briques.

30 Gauckler 1907, 791–795.

31 Al-'Ajābī 1982, 20.

Mais, pour s'en assurer il faudra mener plusieurs sondages archéologiques à différents endroits.

7 Conclusion générale

Les idées sur lesquelles nous insistons et qui méritent la rétention sont :

- L'Ifriqiya était au sein de la Méditerranée le pays le plus riche en matériaux de construction et en marbre antiques.
- Au Moyen âge de grandes quantités de ces produits ont été exploitées dans les monuments du pays et exportées à l'étranger, surtout en Espagne.
- L'extraction du marbre et des colonnes antiques était encadrée juridiquement et se faisait parfois dans le cadre d'associations professionnelles de métiers.
- Les matériaux ont été utilisés pour leurs commodités mais aussi pour leurs effets artistiques.
- Quelques pièces remployées peuvent se révéler des documents historiques d'une importance insoupçonnée.
- Le remploi ne doit pas se limiter aux pièces architectoniques isolées mais doit tenir compte de la réaffectation des monuments anciens.

Bibliographie

al-‘Ajābī 1982

Hāmid al-‘Ajābī. « Iktishāfāt jadīda bi-jāmi‘ az-Zitūna ». *Africa* 7/8 (1982). Fouilles, monuments et collections archéologiques en Tunisie, p. 15–24.

al-Burzuli 2002

Abū-‘l-Qāsim b. Aḥmad al-Burzuli. *Jāmi‘ masā’il al-ahkām li-mā nazala min al-qaḍāyā bi-‘l-muftīn wa-‘l-hukkām*. Sous la dir. de Muḥammad al-Ḥabīb al-Hīla. Beyrouth : Dār al-gharb al-islāmī, 2002.

Ashtor 1965

Eliyžu Ashtor. « Prix et salaires dans l’Espagne musulmane ». *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*. 20e année 4 (1965), p. 664–679.

al-Bakrī 1911

Abū Ubayd al-Bakrī. *Description de l’Afrique septentrionale. Texte arabe*. Traduite par William Mac Guckin de Slane. Alger : Jourdan, 1911.

Belkhoja Jilānī Bel Hajj Ṣādiq 1985

Muḥammad Bin al-Khūja Belkhoja Jilānī Bel Hajj Ṣādiq. *Tārīkh ma‘ālim at-tawhīd fi-l-qadīm wa-l-jadīd*. T. Hammādī as-Sahlī. Beyrouth : Dār al-gharb al-islāmī, 1985.

Ben Hammadi 1995

Amor Ben Hammadi. « Sur la dénomination des Fatimides par les Mashāriqa ». *Annales de l’Université de Tunis* 39 (1995), p. 281–304.

Daoulatli 1976

Abdelaziz Daoulatli. *Tunis sous les Ḥafṣides : évolution urbaine et activité architecturale*. Tunis : Institut National d’Archéologie et d’Art, 1976.

Delattre 1894

Alfred-Louis Delattre. *Souvenirs de l’ancienne église d’Afrique*. Lyon : Impr. Mougin-Rusand, 1894.

Delattre 1899

Alfred-Louis Delattre. « Inscription chrétienne dans la Mosquée el Ksar ». *Revue Tunisienne* (1899), p. 450–452.

Gauckler 1907

Paul Gauckler. « Les thermes de Gebamund à Tunis ». *Comptes rendus. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 51 (1907), p. 790–795.

Harrazi 1982

Noureddine Harrazi. *Chapiteaux de la grande Mosquée de Kairouan*. Sous la dir. de Ma‘had al-Qawmī li-l-Athār wa-l-Funūn bi-Tūnis. Tunis : Institut National d’Archéologie et d’Art, 1982.

Hentati 1983–1984

Nabil Hentati. *Tārīkh madīnat Tūnis munth al-fath al-‘arabī l-ifriqiya ilā qiyām ad-dawla al-ḥafṣiyya*. Certificat d’Aptitude à la Recherche, Tunis, 1983–1984 «L’histoire de Tunis depuis la conquête arabe jusqu’à l’avènement de l’État hafside». 1983–1984.

Ibn Ḥawqal 1979

Muḥammad Ibn Ḥawqal. *Kitāb sūrat al-arḍ*. Beyrouth : Maktaba al-ḥayā, 1979.

Ibn Idhārī al-Marrākusī 1951

Abū-l-‘Abbās Ibn Idhārī al-Marrākusī. *Histoire de l’Afrique du Nord et de l’Espagne musulmane intitulée Kitāb al-Bayān al-mughrib*. Sous la dir. de G. S. Colin et É. Lévi-Provençal. T. II. Leiden : Brill, 1951.

Ibn Muḥammad Ibn Khaldūn 1979

‘Abd al-Raḥmān b. Ibn Muḥammad Ibn Khaldūn. *al-Muqaddima*. Sous la dir. d’Albīr Naṣrī Nādir. Beyrouth : Dār al-Maṣriq, 1979.

Idris 1975

Hady Roger Idris. « La vie intellectuelle en Ifriqiya méridionale sous les Zirides (XIe siècle) d’après Ibn al-Chabbat ». In *Mélanges d’histoire et d’archéologie de l’Occident musulman*. Sous la dir. de G. Marcas. Alger : Impr. Officielle du Gouvernement général d’Algérie, 1975, p. 95–106.

al-Idrīsī 1957

Muḥammad al-Idrīsī. *Description de l'Afrique septentrionale et sabarienne : texte arabe extrait du Kitāb nuzhat al-muḥtāq fī ikhtirāq al-afāq, d'après l'édition de Leyde. Par Reinhart P. A. Dozy and Michael Jan de Goeje. Sous la dir. d'Henri Pérès. Alger : La Maison des livres, 1957.*

Khaled 1984

Moudoud Khaled. *L'art funéraire de Tunis sous les Banū-Khorasān. Thèse de doct. Paris : Université de Paris-Sorbonne Paris IV, 1984.*

Mahfoudh 2003

Faouzi Mahfoudh. *Architecture et urbanisme en Ifriqiya médiévale. Proposition pour une nouvelle approche. Manouba : Centre de publication universitaire, Faculté des lettres de Manouba, 2003.*

al-Maqqarī 1968

Abū-l-ʿAbbās al-Maqqarī. *Nafh at-Ṭīb. Ed. par Ihsan ʿAbbas. Beyrouth : Dār Ṣādir, 1968.*

Muḥammad 1978

Qāḍī an-Nuʿmān b. Muḥammad. *Kitāb al-Majālis wa'l-Musāyarāt. Sous la dir. d'al-Ḥabīb al-Faqī, Ibrāhīm Shabbūh et Muḥammad Yaʿlāwī. Tunis : al-Jʿamiyat at-Tūnisiya, Kulliyat al-Adab wa-l-ʿUlūm al-Insāniya, 1978.*

Poinssot 1911

Louis Poinssot. « Quelques inscriptions de Tunisie ». *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques Afrique du Nord (1911), p. 302–310.*

Saadaoui 2008

Ahmed Saadaoui. « Le remploi dans les mosquées ifriqiyennes aux époques médiévale et moderne ». In *Lieux de cultes : aires votives, temples, églises, mosquées. IXe Colloque International sur l'Histoire et l'Archéologie de l'Afrique du Nord Antique et Médiévale, Tripoli, 19–25 février 2005. Études d'Antiquités Africaines. Sous la dir. de J.-L. Sibiude. Paris : CNRS Éditions, 2008, p. 295–304.*

Saladin 1908

Henri Saladin. *Tunis et Kairouan. Paris : H. Laurens, 1908.*

al-Wansharīsī 1981

Aḥmad Ibn-Yaḥyā al-Wansharīsī. *Al-Miʿyār al-muʿrib wa-ʿl-jāmiʿ al-Mughrib ʿan fatāwā ʿulamāʾ Ifriqiya wa-ʿl-Andalus wa-ʿl-Maghrib. Ed. par Muḥammad Haggi. Beyrouth : Dār al-gharb al-islāmī, 1981.*

Zbiss 1963

Slimane-Mostafa Zbiss. *A Travers les Monuments Musulmans de Tunisie. Tunis : Maṣṣūra dār ath-thaqāfa, 1963.*

Zbiss 1978

Slimane-Mostafa Zbiss. *L'Art Musulman en Tunisie. Tunis : Institut National d'Archéologie et d'Art, 1978.*

Zbiss 1981

Slimane-Mostafa Zbiss. *La médina de Tunis. Tunis : Institut National d'Archéologie et d'Art, 1981.*

Crédit iconographique

1 Ahmed Saadaoui. 2 Ahmed Saadaoui.
3 Ahmed Saadaoui. 4 Ahmed Saadaoui.
5 Ahmed Saadaoui. 6 Ahmed Saadaoui.
7 Ahmed Saadaoui. 8 Ahmed Saadaoui.

9 Ahmed Saadaoui. 10 Cliché INP, reproduit de mon livre *Architecture et urbanisme en Ifriqiya*, CPU, Tunis, 1992, fig. 33, p. 141. 11 Faouzi Mahfoudh.
12 Faouzi Mahfoudh.

FAOUZI MAHFOUDH

Faouzi Mahfoudh, né à Sfax en 1958, professeur à la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de l'Université de la Manouba, titulaire d'un doctorat de l'Université de Paris-Sorbonne (1988) et d'une Habilitation à diriger les recherches de l'université de Tunis (2000). Auteur de plusieurs contributions scientifiques qui s'intéressent à l'architecture, à la civilisation et à la géographie historique de l'Ifriqiya et du monde arabo-islamique médiéval. Dernières publications : *Architecture et urbanisme en Ifriqiya*, CPU, Tunis, 1992 ; *Kairouan : La gloire de l'Islam*, éd. Médina, Tunis, 2009 et *l'Architecture des Califes*, éd. Université de La Manouba, 2013 (En arabe).

Faouzi Mahfoudh
Institut Supérieur de l'Histoire du Mouvement
National
Campus universitaire de La Manouba
2010 La Manouba, Tunisie
E-Mail : fmahfoudh@gmail.com